



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

Ensemble, nous y croyons!

Site web :
chsldangus.com

Tél. : 514-523-1160
3200 Omer-Lavallée,
H1Y 3P5, Montréal

CHSLD | *Angus*

MOT DU DIRECTEUR

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous transmettre notre rapport annuel pour l'année 2023-2024.

L'année a débuté d'une façon non habituelle. Vous serez à même de constater avec les informations subséquentes que nous avons malheureusement initié le premier trimestre avec une situation très préoccupante.

En effet, pour faire suite à une dénonciation et après une enquête approfondie, nous avons congédié un employé pour maltraitance envers des individus. Nous avons agi rapidement et avec diligence. Nous avons grandement collaboré avec le CIUSSS de l'est de Montréal, avec le SPVM ainsi qu'avec la commissaire locale aux plaintes et à la qualité. Celle-ci étant responsable de l'application de la politique sur la maltraitance du MSSS sur notre territoire. Nous espérons que cette malencontreuse situation ne se reproduira plus jamais. Nous avons joué de transparence envers les résidents et leurs familles puisque le droit à l'information est une de nos valeurs importantes.

Encore une fois cette année, les employés ont profité d'une subvention qui permet de bonifier leur salaire aux mêmes échelons que le réseau public et privé conventionné. Nous tenons à remercier le MSSS pour cette initiative et nous espérons que celle-ci sera prolongée jusqu'au conventionnement de l'établissement. D'ailleurs nous avons débuté les conversations avec le comité de négociation de façon hebdomadaire depuis le début de l'automne. Nous espérons que les conclusions seront satisfaisantes pour les deux parties et surtout pour les clients hébergés. Nous avons aussi résolu de porter la capacité du CHSLD de 49 lits à 72 lits. La demande a été acheminée en décembre dernier et nous sommes en attente d'une réponse du MSSS.

Le directeur général,

Frédéric Asselin



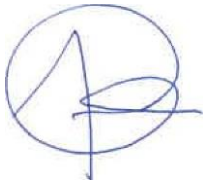
DÉCLARATION DE LA FIABILITÉ DONNÉES

À titre de directeur général, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023-2024 du CHSLD Angus :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement ;
- Présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- Présentent des données exactes et fiables.

Je déclare qu'à ma connaissance les données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ses données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.



Frédéric Asselin,
Directeur général

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Notre installation, notre clientèle

Le CHSLD Angus est un établissement privé reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec intégré à la résidence pour personne âgées Les Appartements du Square Angus. Notre CHSLD est sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Le centre d'hébergement de soins de longue durée Angus compte 49 lits répartis sur 2 étages. Les résidents sont issus majoritairement de communautés religieuses, principalement de la communauté des Sœurs Grises de Montréal, des Sœurs de Miséricordes et du Diocèse de Montréal. Le CHSLD Angus accueille aussi des laïques de façon privée et d'autres selon une entente préétablie avec le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Notre mission

Le CHSLD Angus a une mission qui lui est conférée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (art. 83), soit « d'offrir e façon temporaire ou permanente un milieu de vie substitut, des services d'hébergement d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer à domicile, malgré le support de leur entourage. »

L'établissement désire cependant se distinguer par sa façon de dispenser ses services afin qu'ils soient à la hauteur des attentes des résidents.

Notre volonté

Le centre d'hébergement de soins de longue durée Angus souhaite :

- Créer un milieu de vie sécuritaire tenant compte du respect des personnes, de leurs valeurs, de leurs croyances et religions, de leurs goûts et de leurs habitudes de vie ;
- Créer un milieu de vie où les intervenants souscrivent à la primauté des besoins des résidents et adhèrent au respect des principes de confidentialité, d'intégrité et d'équité ;
- Créer un milieu de vie où les valeurs de gestion des ressources humaines sont basées sur les principes suivants : respect des personnes, reconnaissante et considération, confiance mutuelle et développement des compétences personnelles.

- Offrir à une clientèle en perte d'autonomie des services adaptés aux besoins et capacités de chacun.

Notre vision

Nous continuerons d'être LE CHSLD où la sécurité et la qualité des soins et des services en sont la renommée.

Nos services

L'année 2023-2024 marque la continuité de la qualité et de l'excellence des soins et des services offerts aux personnes hébergées et à leurs proches à travers ses divers programmes.

- Programme de prévention et de contrôle des infections
- Programme de prévention des chutes
- Programme de prévention et traitement des lésions de la peau
- Programme de gestion de la douleur
- Programme d'accompagnement en fin de vie
- Programme de prévention du suicide
- Programme de gestion des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence

La direction des soins infirmiers et des services professionnels a pu répondre à ses différents objectifs annuels grâce à la contribution du personnel, pharmacien, résidents, familles et bénévoles.

Logiciel informatique

Le logiciel « SyMO » utilisé permet de soutenir les processus de travail et la mobilité du personnel clinique. Il offre une meilleure planification des interventions à réaliser auprès de la

clientèle et simplifie les communications entre les différents professionnels. Cette année, nous avons eu l'implantation de la nouvelle version du logiciel qui rend le dossier clinique encore plus performant.

Le système « x-pill pro » est désormais un essentiel dans l'administration des médicaments. Nous avons fait l'acquisition du logiciel en octobre 2023, depuis les équipes sont beaucoup plus efficiente dans leur travail en réduisant la perte de temps au minimum. Le programme prévient les erreurs de médicaments et assure une conformité des ordonnances médicales les plus récente. Cet ajout n'aurait pas pu être possible sans la collaboration de notre pharmacie partenaire.

Le système d'information des évènements démographiques, soit SIED, a été débuté en 2022. Depuis juin 2023, le changement dans la législation sur les soins de fin de vie a permis aux infirmières de remplir un constat de décès lors de causes probable. La direction des soins infirmiers a impliqué les infirmières dans la rédaction du constat de décès pour alléger la tâche du médecin lors de décès attendu.

Services professionnels

Sous la direction des soins et des services professionnels, le CHSLD compte un service d'ergothérapie, de nutrition clinique, de réadaptation physique et un service de loisir.

La kinésiologue présente grâce au partenariat avec Nautilus plus, tient un rôle angulaire dans la réadaptation physique des résidents. La kinésiologue est présente 1 journée par semaine et les résidents sont toujours impatients de la voir. Cet ajout a permis a plusieurs résidents de retrouver leur autonomie autant à la marche ou dans des réalisations de tâches du quotidien tel que tenir leur ustensile pour s'alimenter.

Le service de nutrition clinique du CHSLD Angus comprend une nutritionniste afin d'améliorer et de maintenir la santé nutritionnelle des résidents.

Loisirs et animation du milieu de vie

Le service de loisirs offre une programmation complète d'activités adaptées aux besoins et aux attentes des résidents ciblés, entre autres par les histoires de vie et les profils d'intérêts en

loisirs. Un calendrier mensuel comportant des activités structurées à tous les jours est distribué et affiché aux résidents. Différentes activités telle que les parle-parle jase-jase, la fête mensuelle Angus, les vendredis glacés, les BBQ en été, le partenariat avec la garderie Cœur de Cannelle, ect.

Les bénévoles ont une importance inestimable au quotidien. Sous la responsabilité de la responsable du milieu de vie, les bénévoles sont requis pour l'accompagnement des résidents et la réalisation des activités journalières. La responsable du milieu de vie en collaboration avec la cheffe d'unité, s'assure de les accompagner pour la prévention des infections, dans le développement des activités et dans les techniques de déplacement sécuritaire.

Gestion du service alimentaire

Le service alimentaire œuvre pour la résidence Les Appartements du Square Angus et offre ses services au CHSLD en mode de distribution vrac (liaison chaude). Il collabore avec le service de nutrition clinique, le comité alimentation et le service des loisirs lors des activités spéciales en milieu de vie.

Un menu élaboré pour un cycle de quatre semaines est offert aux résidents pour les saisons automne-hiver et printemps-été. Celui-ci est conçu en partenariat avec le service de nutrition et en répondant aux attentes des résidents. Il propose aux résidents plusieurs menus équilibrés et variés à chaque repas et deux collations par jour répondant au cadre de référence « Miser sur une saine alimentation et le plaisir de manger : une question de qualité ». Une attention particulière est apportée aux textures ainsi qu'aux allergies et intolérances des résidents.

Gestion du service d'entretien ménager

Deux préposés à l'entretien ménager à temps complet s'assurent de la propreté des lieux et voient à ce que les espaces communs soient dégagés en tout temps. Ils doivent également

s'occuper de gérer les urgences journalières au niveau de l'entretien ménager, et ce, parfois, avec la collaboration des préposés aux bénéficiaires.

Gestion des ressources humaines

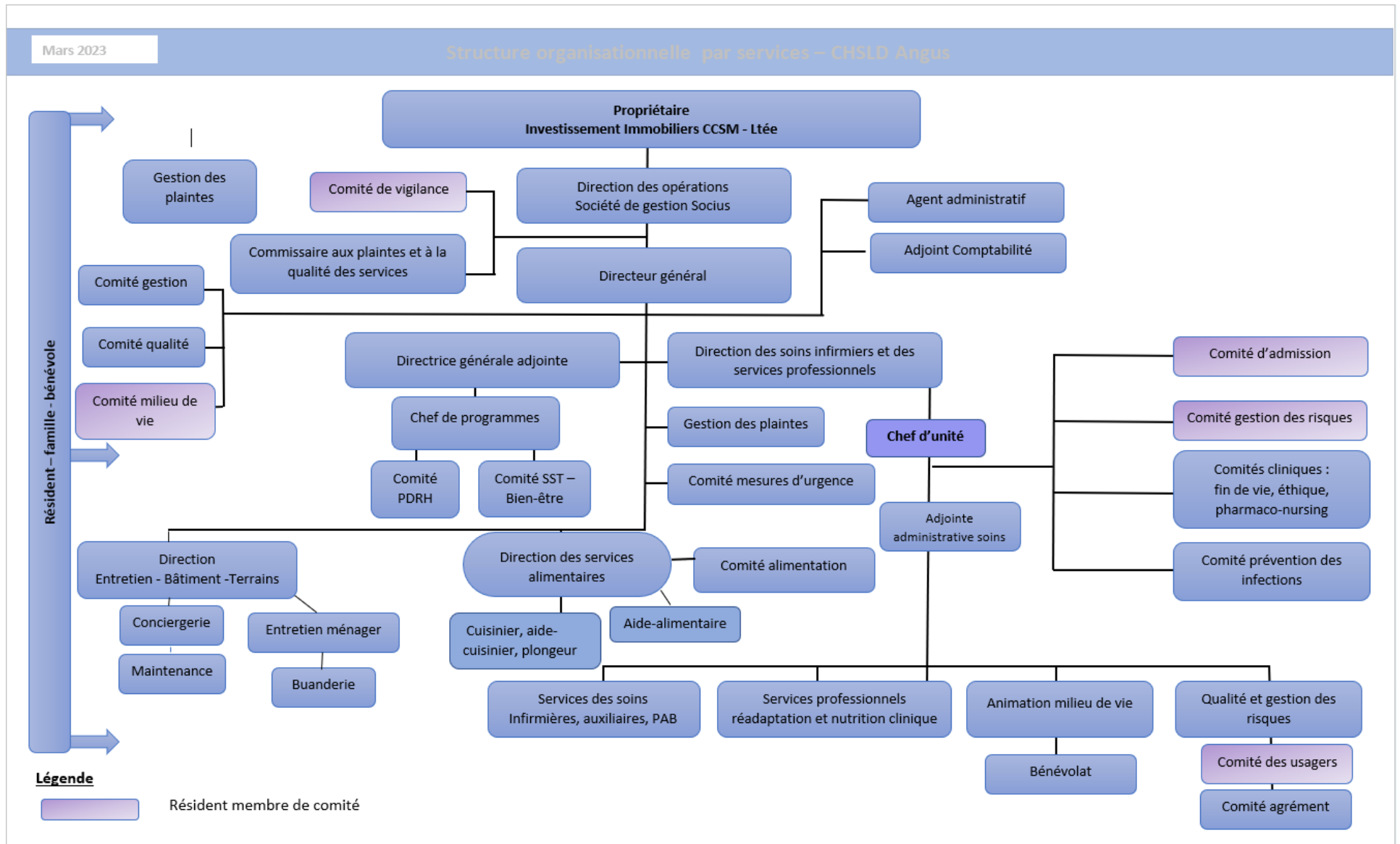
L'implication des employés au sein de notre CHSLD fait une grande différence dans le milieu de vie de nos résidents. Nous avons un taux de rétention supérieur à la moyenne de notre région et le sentiment d'appartenance de chacun des membres de notre équipe est primordial. Cette année nous avons misé sur plusieurs formations dont celle sur la communication bienveillante tant avec les résidents qu'entre employés.

Nous accordons une grande importance à la santé sécurité de nos employés tant physique que psychologique. Nous avons porté une attention particulière à l'intimidation et le harcèlement cette année.

Nous avons procédé aux négociations du renouvellement de la convention collective qui est en place pour nos employés du CHSLD et de la RPA (un seul employeur). Les négociations se sont déroulées sur plusieurs mois mais nous sommes fiers des très bonnes relations de travail qui ont été maintenues au cours de cette période.

Encore cette année, nous sommes fières de ne pas avoir de main-d'œuvre indépendante dans nos effectifs réguliers.

L'organigramme



Les comités

Le CHSLD Angus compte 15 comités qui travaillent de pair pour maintenir une qualité et une gestion des risques efficiente et réaliser les objectifs du plan d'amélioration continue de la qualité 2023-2024. Quelques comités sont liés avec ceux de la résidence afin de simplifier les processus.

Comité Vigilance et Qualité	Comité des usagers	Comité prévention des infections
Comité gestion et qualité	Comité milieu de vie/bien-être	Comité SST-Bien-être
Comité gestion des risques	Comité alimentation	Comité PDRH
Comité éthique	Comité clinique	Comité plan des mesures d'urgence
Comité d'admission	Comité pharmaconursing	Comité technologie

Le résident, étant une priorité au cœur de nos interventions, la majorité des comités comportent leur présence ou celle d'un représentant. Il est pour nous primordial d'avoir la participation des résidents lors des discussions sur leur milieu de vie.

Comité des usagers

Le comité s'est bien remis en action suite à la période plus creuse de la pandémie et a repris son mandat de renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations, de promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et de défendre les droits et les intérêts collectifs ou individuels des usagers. Le comité a tenu 4 rencontres au courant de l'année et a fait bon usage des fonds qui lui ont été accordés pour faire la promotion des droits.

FAITS SAILLANTS - NOS BONS COUPS !

- ❖ La kinésiologue en partenariat avec Nautilus plus
- ❖ L'ergothérapeute ponctuel
- ❖ Les murales au 2^e étage
- ❖ Le système X-Pill pro de gestion des médicaments
- ❖ Le système d'information des événements démographiques (SIED) soit le bulletin de décès informatisé
- ❖ La visite de l'ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec en mars 2024
- ❖ L'absence de main-d'œuvre indépendante
- ❖ La stabilité de nos équipes de gestionnaires
- ❖ Le taux de rétention élevé du personnel
- ❖ Les histoires de vie partagée avec le CIUSSS
- ❖ La sensibilisation sur la bienveillance auprès des employés
- ❖ En avance sur l'application du déploiement du Plan d'action de l'hébergement
- ❖ Agréé avec mention d'honneur (octobre 2022)
- ❖ Le lien avec la communauté

GESTION DES RISQUES ET DE LA QUALITÉ

L'agrément

La visite d'Agrément Canada pour le programme QMENTUM a été réalisée du 3 au 5 octobre 2022. Cette visite a certifié le CHSLD Angus *Agrée avec mention d'honneur*. Nous continuons les bonnes pratiques dans notre cycle d'agrément et nous préparons pour la prochaine visite. Les corrections ont été faites en lien avec les recommandations soulevées par agrément. Nous avons désormais des communications via courriel pour partager les bonnes nouvelles de façon mensuelle.

La visite ministérielle

Nous avons reçu la visite d'un agent du MSSS afin de vérifier la conformité de notre milieu de vie le 1^{er} août 2023. Celle-ci s'est déroulée sur une journée et nous apporter quelques points d'amélioration. Un plan d'action sur nos 4 recommandations a été établi et réalisé rapidement.

La visite de l'ordre des infirmières auxiliaires

Les 5 et 6 mars 2024, une visite de surveillance générale de l'ordre des infirmières a eu lieu. Cette visite concernait les infirmières auxiliaires travaillant au CHSLD Angus, mais aussi de la RPA Appartements Square Angus. Le rapport de visite inclut l'ensemble des 2 établissements et non séparément. Nous avons donc effectué un plan d'action distinct pour le CHSLD et la RPA car les interventions s'y rapportant ne sont pas les mêmes pour tous les points. Le plan d'action a été réalisé rapidement.

La sécurité et la qualité des soins et des services

La culture de déclaration et de divulgation est bien intégrée dans les pratiques courantes de l'organisation. Des tableaux de bord nous permettent de suivre l'évolution de nos facteurs de risque, leurs causes, et nous permettent, avec la collaboration de tous, d'en éviter la récurrence et de promouvoir la prévention des incidents et accidents.

La cheffe d'unité assure un suivi rigoureux concernant les déclarations d'évènements. Étant à même l'unité, elle s'assure que les déclarations et les divulgations soient faites continuellement. Elle veille à la formation en groupe et individuel et la compréhension des rapports d'incident/accident.

Principaux types d'incidents	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des incidents	Pourcentages par rapport à l'ensemble des évènements
Médication	11	44%	4.5%
Chutes	9	36%	3.7%
Autres	4	16%	1.6%

Principaux types d'accidents	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des accidents	Pourcentages par rapport à l'ensemble des évènements
Chutes sans conséquence	132	60.2%	54.1%
Autres évènements (Blessures d'origine inconnue, désorganisation comportementale)	33	15.1%	13.5%
Chutes avec conséquence	31	14.2%	12.7%

Suivant la recommandation faite l'an passé, les évènements de type chute ont été différenciés entre les évènements entraînant des conséquences et sans conséquence. Cette recommandation permet de constater que les chutes sans conséquences correspondent à 132 évènements soit 54% des évènements, alors que les chutes avec conséquences ont totalisé 31 évènements. Il est important de préciser que les chutes sont inévitables dans le milieu de vie, notre priorité est de réduire au minimum les conséquences reliées aux évènements de chute, mais nous ne pourrons jamais éradiquer ses évènements.

Comité gestion des risques

Suivant la recommandation faite l'an passé, les évènements de type chute ont été différenciés entre les évènements entraînant des conséquences et sans conséquence. Cette recommandation permet de constater que les chutes sans conséquences correspondent à 132 évènements, soit 54% des évènements. Il est important de préciser que les chutes sont inévitables dans le milieu de vie (en favorisant l'autonomie de la personne), notre priorité est de réduire au minimum les conséquences reliées aux évènements de chute, mais nous ne pourrons jamais éradiquer ses évènements.

Surveillance, prévention et contrôle des infections

La prévention et le contrôle des infections représentent un enjeu majeur pour la protection des résidents, du personnel et des visiteurs.

La poursuite des travaux visant un milieu sécuritaire en matière de prévention et contrôle des infections s'est, entre autres, concrétisée par l'application de toutes les mesures PCI.

Le CHSLD Angus a connu une éclosion de gastroentérite en mars 2024. Aucune éclosion d'influenza ni de Covid-19.

Pour la campagne de vaccination contre l'influenza, nous avons eu 95% des résidents qui ont été vaccinés. Pour la campagne de vaccination covid-19, incluant toutes les doses de rappel, 100% des résidents ont reçu les doses recommandées.

Mesures de contrôle

Conformément avec le cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'applications des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques, les mesures de contrôle doivent être appliquées en dernier recours chez nos résidents. Pour l'année 2023-2024, le taux de mesure de contrôle a été de 0%.

Comité de vigilance et de qualité

Le comité vigie se rencontre 2 fois par année afin d'exercer ses fonctions et le comité qualité afin d'assurer une amélioration continue de la qualité des soins et des services. Cette année, une rencontre a s'est tenu en novembre 2023 et la seconde rencontre a eu lieu en avril 2024 pour le sommaire de l'année.

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Trois plaintes ont été faite par l'établissement pour l'année 2023-2024. Celles-ci concernaient de la maltraitance financière, des droits de représentation d'un mandataire et de la maltraitance sexuelle.

La commissaire n'a pas eu à faire de recommandations et les situations ont été traitées très rapidement et avec diligence.

Protecteur du citoyen

Aucune recommandation émise.

Cas de coroner

Une demande de coroner a été reçue le 31 mars 2023 concernant l'évènement sentinelle chute.

Aucune demande de suivi depuis.

Mise sous garde

Aucune mise sous garde pour l'année 2023-2024.

Notre établissement veille au respect des droits des résidents et veille à harmoniser ces actions avec celles du comité des usagers.

L'examen des plaintes et la promotion des droits

La documentation et les affiches sont présentes de façon permanente au CHSLD Angus sur les droits des usagers, la formulation d'une plainte et les coordonnées de la commissaire.

POLITIQUE SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

Notre approche en fin de vie se traduit par une philosophie de soins palliatifs axée sur le confort du résident. Un programme en matière de fin de vie a été élaboré en répondant aux normes ministérielles et aux exigences de l'OIIQ.

Le tableau ci-bas fait état des activités autour de la fin de vie.

Activité	Information demandée	Nombre
Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs	14
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées	0
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées	0
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées	0
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs	0

ANNEXE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

CODE D'ÉTHIQUE,
DE DÉONTOLOGIE,
DE GOUVERNANCE ET
DE GESTION

À l'intention
de la direction
générale et du
Gestionnaire

Adopté par Socius le
22 mai 2020
(A réviser en mai 2025)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET OBJECTIFS

L'établissement étant un CHSLD privé non-conventionné, le propriétaire confie l'exploitation unique et de manière indépendante à la firme de gestion Socius (voir contrat)

Afin d'exploiter son établissement privé non-conventionné dans le respect de la Loi sur le ministère du conseil exécutif et de la LSSSS, le gestionnaire a produit un code d'éthique et de déontologie qui identifie les devoirs et obligations qu'il s'engage à respecter et à faire respecter par la direction générale. Ces devoirs et obligations prouvent et assurent que le gestionnaire est préoccupé par :

1. L'identification de situation de conflits d'intérêts;
2. Les pratiques reliées à la rémunération;
3. Ses devoirs et obligations.

Ainsi, en adhérant à ces principes d'éthique et de déontologie, le gestionnaire veut garantir à la clientèle, aux familles, aux employés, aux bénévoles et aux propriétaires que l'établissement est géré sainement de manière à ce que les fonds soient gérés de façon à respecter les mesures, les lois et les règlements.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Le gestionnaire et la direction générale dans l'exercice de leurs fonctions s'engagent à :

1. Respecter le contrat avec le propriétaire et respecter les lois du Mss et répondre à son mandat suivant les usages, l'équité et la loi.
2. Agir avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat (contrat).
3. Agir avec loyauté et honnêteté en évitant les situations qui risqueraient de le placer en situation de conflit d'intérêts.
4. Agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.
5. Ne pas confondre les biens de sa corporation avec ses biens personnels.
6. N'accepter aucun don ou legs de la clientèle qui reçoit des services au CHSLD (de même que les membres de sa famille).
7. Gérer son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes en respectant les secteurs d'allocation des fonds.
8. Garantir le droit de propriété et la qualité lorsqu'il vend son entreprise.
9. Garder confidentiel tout renseignement obtenu dans le cadre de son mandat, et ce, qu'il soit de nature commerciale ou impliquant la clientèle.

MÉCANISMES D'APPLICATION DU CODE

1. Chaque année, le gestionnaire et la direction générale seront responsables de l'application du présent code d'éthique et de déontologie. Il leur incombe de rédiger un rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer au rapport annuel d'activités de l'établissement.
2. Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique et de déontologie, le gestionnaire réunira un groupe externe formé de quatre personnes, dont deux membres du conseil d'administration de l'AELDPQ et deux membres choisis parmi les propriétaires. Il devra leur en faire part et prendra action par la suite.

ENGAGEMENT

1. Suite à un manquement à ce code d'éthique et de déontologie, le gestionnaire qui reçoit un avantage financier ou autre type d'avantage s'engage à être redevable envers la valeur de l'avantage reçu.

En vertu des paragraphes mentionnés ci-dessus, je m'engage en tant que gestionnaire et directeur général à respecter chaque année les conditions énumérées, en date du 22 mai 2020.

DÉCLARATION :



Lyne Bourdin

Directrice générale CHSLD ANGUS

RAPPORT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE, DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Outre les décisions prises à travers les activités réalisées dans le cadre de mes fonctions, aucun cas particulier n'a été porté à l'attention.

Aucun manquement au présent code n'a été constaté au cours de l'année. Donc, aucun cas traité.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce 17^e jours du mois de juin 2024 .



Lyne Bourdin

Directrice générale adjointe CHSLD ANGUS

RAPPORT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE, DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Outre les décisions prises à travers les activités réalisées dans le cadre de mes fonctions, aucun cas particulier n'a été porté à l'attention.

Aucun manquement au présent code n'a été constaté au cours de l'année. Donc, aucun cas traité.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce 17^e jours du mois de juin 2024 .



Frédéric Asselin

Directeur général CHSLD ANGUS

MÉCANISMES D'APPLICATION DU CODE

1. Chaque année, le gestionnaire et la direction générale seront responsables de l'application du présent code d'éthique et de déontologie. Il leur incombe de rédiger un rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer au rapport annuel d'activités de l'établissement.
2. Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique et de déontologie, le gestionnaire réunira un groupe externe formé de quatre personnes, dont deux membres du conseil d'administration de l'AELDPQ et deux membres choisis parmi les propriétaires. Il devra leur en faire part et prendra action par la suite.

ENGAGEMENT

1. Suite à un manquement à ce code d'éthique et de déontologie, le gestionnaire qui reçoit un avantage financier ou autre type d'avantage s'engage à être redevable envers la valeur de l'avantage reçu.

En vertu des paragraphes mentionnés ci-dessus, je m'engage en tant que gestionnaire et directeur général à respecter chaque année les conditions énumérées, en date du 22 mai 2020.

DÉCLARATION :



Frédéric Asselin

Directeur général CHSLD ANGUS

